



Contestation constat assurance voiture après fuite

Par **paulochka**, le **24/11/2013** à **09:27**

bonjour,rn
nouveau mois de mai,j'ai garé mon véhicule sur place de stationnement et lors de mon retour, mon aile avant avait été enfoncée...Seul un mot sur le pare brise avec l'identité d'un témoin ayant vu l'accident et relevé la plaque du véhicule fautif.rn
Mon assureur m'a demandé de déposer une plainte pour délit de fuite...qui n'a toujours pas aboutie.rn
J'ai enfin pu faire expertiser mon véhicule en octobre mais l'assurance adverse conteste. A ce jour personne veut prendre en charge mes réparations...rn
quels sont mes recours? car hors de question de devoir régler la faute de l'autre étant moi même dans une position délicate face à une grave maladie.Tout cela me stress et n'améliore pas mon état.rn
par avance merci

Par **Lag0**, le **24/11/2013** à **10:34**

Bonjour,rn
Je suppose que vous êtes assuré au tiers...rn
Malheureusement, tant que la responsabilité du conducteur ne sera pas définitivement établie, les assurances refuseront de couvrir ce sinistre. Il faut donc soit que le conducteur reconnaisse les faits, soit que votre plainte aboutisse.rn
Sinon, il serait trop facile de relever n'importe quelle immatriculation et de dénoncer n'importe quel conducteur.

Par **chaber**, le **24/11/2013** à **10:35**

bonjourrrn
Le suivi d'un dépôt de plainte peut être assez long.rn
Le témoin a-t-il été entendu

par la police? ou votre assureur lui a-t-il demandé un témoignage?
nou avez-vous pu remplir un constat amiable?
Je présume que vous êtes assuré au minimum
LagO a répondu le temps que j'envoie mon texte